

Appel à projet

OUVERTURE DES CANDIDATURES

Dossier disponible en ligne sur inalco.fr



Festival des civilisations du 3 au 6 avril 2018

3^{ème} édition / «Femmes»

65, rue des Grands Moulins
75013 Paris
+33 (0)1 81 76 10 14
www.inalco.fr

Le Festival des Civilisations est un festival transdisciplinaire, composé de conférences, débats, projections, création artistique et spectacle vivant, organisé par l'Inalco. L'appel à projet s'adresse à tous les étudiants, enseignants et administratifs de l'Inalco et d'USPC qui souhaitent présenter individuellement ou collectivement un projet artistique.

La thématique choisie cette année est « Femmes ». Il s'agira de questionner la place des femmes dans les sociétés modernes, leurs combats, leurs acquis, leurs accomplissements, leur place dans la création artistique,...

Calendrier prévisionnel :

- 19 novembre : fin de réception des candidatures
- 22 novembre : annonce des projets retenus
- 23-30 novembre : première réunion de travail avec les porteurs de projets
- 30 novembre-27 janvier : réunion individuelles et accompagnement de la production
- 3 février : remise de tous les documents et informations pour réalisation des supports de com
- 15 février : lancement de la communication

RÈGLEMENT

APPEL À CRÉATIONS ET DEBATS

1 : Conditions de participation au Festival des Idées

- Le porteur de projet s'il est étudiant ou doctorant doit être inscrit à l'Inalco ou dans une des universités d'USPC pour l'année 2017-2018.
- Le porteur de projet enseignant ou administratif doit exercer pour l'année 2017-2018.
- Les candidats doivent compléter le dossier de candidature disponible sur le site de l'Inalco et fournir les pièces complémentaires demandées. Ce dossier doit être envoyé avant le 19 novembre 2017. Les documents envoyés ne sont pas retournés.

2 : Critères de sélection des projets

Les projets sont sélectionnés par un jury composé de membres des services de la communication, de la vie étudiante, et de la présidence.

- Le projet doit être en lien avec la thématique « Femmes ». La thématique doit s'entendre dans une acception large.
- Sont privilégiés les projets intégrant de la manière la plus opportune le thème dans les domaines d'étude de l'Inalco, les projets fédérateurs à dimension grand public ou à destination d'un public éclairé.
- Le projet peut-être déjà créé ou en développement.
- Le projet peut-être déjà financé (la visibilité de partenaires sera étudiée) ou faire l'objet d'une demande de financement.

3 : Engagements de l'Inalco

- L'Inalco propose d'accompagner les projets sélectionnés dans leur réalisation, leur recherche de financements, artistiquement et administrativement selon les formats proposés.
- L'Inalco s'engage à mettre à disposition un espace adapté au sein de l'Inalco et pour chaque création sélectionnée : l'auditorium, la galerie d'exposition, les salles et les amphithéâtres.
- L'Inalco s'engage à mettre en œuvre un plan de communication assurant la promotion du festival en interne et en externe.
- L'Inalco s'engage à fournir aux participants un kit de communication (Flyers, affiches, dépliant).

4 : Gratuité des spectacles

Les événements sélectionnés dans le cadre de cet appel seront en entrée libre dans la limite des places disponibles.

5 : Contraintes techniques

- **Spectacles vivant, théâtre et concerts** : les spectacles peuvent être des créations, des adaptations ou des reprises. Des modifications sur les décors et l'habillage des scènes des lieux accueillant le festival ne pourront être entreprises que si la programmation générale de ces lieux n'en est pas affectée et devront se faire avec accord des responsables. La durée de montage et de démontage des décors et le nombre d'heures de répétition doit être défini en amont avec l'organisateur. Les candidats devront prendre en charge le montage, le démontage de leur matériel et de leurs décors, ainsi que leur transport sur Paris.
- **L' exposition** : le nombre de pièces exposées et leur taille sera décidée en fonction de la configuration de la galerie. Le matériel scénographique (encadrement, notamment) n'est pas fourni par l'organisation du festival.
- **Les œuvres cinématographiques et audiovisuelles** : les films de fiction, les documentaires et courts métrages sont acceptés.
- **Mœurs** : L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser toute proposition pouvant heurter la sensibilité du public.

6 : Modification du projet

- Toute modification dans le projet ou la composition du groupe remet en cause la programmation de la manifestation. Elle doit être notifiée impérativement, pour accord préalable, à l'organisation du festival qui peut la refuser.